

ENGAGEMENT QUALITE DU SSIAD

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile s'engage à mettre en œuvre une action commune et harmonisée de soutien, dans le respect des usagers du service. Il privilégie la politique régionale en faveur des personnes en perte d'autonomie, construite autour de

LA QUALITE DES SOINS

Le service s'engage à garantir à l'utilisateur du service l'accès à des soins de qualité grâce à des personnels qualifiés et bénéficiant de formations régulières et correspondantes aux besoins des bénéficiaires.

Le service s'est engagé dans la démarche d'amélioration de la qualité en 2012, par l'évaluation interne de son service. L'évaluation, par un organisme externe, en 2013 validera le travail entrepris. Le service poursuit le travail en continu et initie ces démarches tous les 5 ans.

LA QUALITE DE VIE

Le SSIAD s'attache à développer une politique de qualité de vie des usagers. Par ses partenariats, le service favorise l'intervention des professionnels, des familles et de l'entourage afin d'optimiser le maintien à domicile en respectant la dignité des personnes accueillies.

L'ADAPTATION PERMANENTE

Le SSIAD s'engage à apporter des réponses évolutives aux besoins des usagers en fonction de leur état de santé, afin de préserver au maximum leur autonomie. L'évaluation initiale, les évaluations annuelles, la vigilance et l'écoute des professionnels sont les piliers de cette constante adaptation.

LA PREVENTION ET L'INFORMATION

Le service s'engage à participer à l'éducation de la personne accueillie et de son entourage, à promouvoir des actions de prévention et à assurer l'information correspondante des usagers et de son entourage.

Le SSIAD s'engage à participer aux campagnes d'éducation thérapeutique initiée par l'hôpital de Banon

LA BIEN-TRAITANCE

Le SSIAD s'engage sur une manière d'être, de dire ou d'agir qui respecte les besoins de l'individu, ses choix et ses refus.

Il privilégie une culture partagée du respect de la personne, de son histoire, de sa singularité par une démarche d'adaptation qui implique la recherche de la meilleure réponse possible à un moment donné.

LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Le SSIAD s'engage à prioriser le bien-être de l'utilisateur par un accompagnement personnalisé et chaleureux empreint de considération et de respect pour la dignité des personnes vulnérables.

Le SSIAD s'engage à identifier toutes « violences, actes ou omissions commis par une personne portant atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromettant gravement le développement de sa personnalité et/ou nuisant à sa sécurité financière ». (Conseil de l'Europe, en 1987)

Le SSIAD s'engage à respecter le Code de la Santé Publique qui impose à toute personne ayant connaissance de faits de maltraitance envers une personne vulnérable d'informer les autorités des événements indésirables et des situations préoccupantes en vue de placer cette personne sous protection.

LA GESTION DES RISQUES

Le SSIAD s'engage à identifier toute situation susceptible d'altérer gravement l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et de compromettre une situation équilibrée.

Le service s'engage à évaluer le danger immédiat ou différé, l'existence d'un risque potentiel et à proposer et à mettre en œuvre avec l'entourage les mesures préventives et/ou curatives correspondantes.

Le SSIAD s'engage également sur la prévention des risques professionnels liés à l'activité de soins à domicile afin de préserver la santé physique et psychologique des salariés du service.